Barry Callebaut SA
Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

le jeudi 8 décembre 2011
à 14 heures 30
au MCH Messe Schweiz (Zürich) AG, Zurich-Oerlikon (plan de situation en annexe)

BARRY CALLEBAUT

Convocation

L'assemblée **générale ordinaire des actionnaires de Barry Callebaut SA** aura lieu le **8 décembre 2011** à 14 heures 30 (ouverture des portes à 13 heures) au MCH Messe Schweiz (Zürich) AG, Wallisellenstrasse 49, à Zurich-Oerlikon, Suisse.

Le café sera servi aux actionnaires avant la réunion. À la fin de la partie statutaire, Barry Callebaut offrira un buffet de desserts exquis, créés par notre Ambassadeur Rolf Muerner.

Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration

1. Présentation du rapport de gestion se composant du rapport annuel, des comptes annuels et des comptes de groupe (comptes annuels consolidés) au 31 août 2011

2. Présentation des rapports de l'organe de révision au 31 août 2011

3. Approbation du rapport annuel, des comptes de groupe et des comptes annuels

3.1 Approbation du rapport annuel
Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel, y compris le rapport de gouvernement d'entreprise pour l'exercice 2010/11.

3.2 Approbation des comptes annuels et des comptes de groupe au 31 août 2011
Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport financier englobant les comptes annuels et les comptes de groupe au 31 août 2011.

4. Conversion de réserves issues d'apports de capitaux en réserves libres, distribution d'un dividende et emploi du bénéfice résultant du bilan 2011

Remarques préalables
Le droit fiscal suisse permet depuis peu de verser aux actionnaires un dividende sans incidence en matière d'impôt anticipé pour autant que le dividende soit prélevé des réserves libres générées par les réserves issues d'apports de capital. Afin de permettre aux actionnaires de bénéficier de ce nouveau principe de droit fiscal, Le Conseil d'administration propose d'attribuer CHF 80'135'000 provenant des réserves issues d'apports de capital aux réserves libres (point 4.1 ci-dessous), de verser un dividende de CHF 15.50 par action nominative prélevé sur les réserves libres mentionnées ci-dessus (point 4.2 ci-dessous) et de reporter le bénéfice résultant du bilan 2011 (résultat de l'exercice et résultat reporté) (point 4.3 ci-dessous). Le dividende proposé pour l'année 2011 sera payé en date du 1er mars 2012 sans incidence en matière d'impôt anticipé.

BARRY CALLEBAUT

4.1 Conversion de réserves issues d'apports de capitaux en réserves libres

Le Conseil d'administration propose la conversion de réserves issues d'apports de capitaux d'un montant de CHF 80'135'000 aux réserves libres.

4.2 Distribution d'un dividende

Le Conseil d'administration propose de distribuer un dividende de CHF 15.50 par action ce qui donne un total de CHF 80'135'000 des réserves libres crées selon le point 4.1 ci-dessus.

4.3 Emploi du bénéfice résultant du bilan

Solde reporté de l'exercice précédent au 1er septembre 2010	CHF	1'094'556'907
Remboursement de la valeur nominale sur actions propres	CHF	62'734
Augmentation de la réserve pour actions propres	CHF	(4'346'385)
Bénéfice 2010/11	CHF	133'758'525
Bénéfice disponible au 31 août 2011	CHF	1'224'031'781

Le Conseil d'administration propose d'utiliser le bénéfice disponible résultant du bilan de la manière suivante:

Report à compte nouveau 2011/12:	CHF	1'224'031'781

5. Décharge au conseil d'administration et au comité exécutif

Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du conseil d'administration et du comité exécutif pour l'exercice 2010/11.

6. Elections

6.1 Réélections au conseil d'administration

Tous les membres sortants du conseil d'administration sont prêts à être réélus, sauf Urs Widmer et Rolando Benedick.

Le Conseil d'administration propose de réélire les membres sortants du conseil d'administration, soit MM. Andreas Jacobs, Andreas Schmid, James L. Donald, Markus Fiechter, Stefan Pfander et Jakob Baer, pour une période d'une année. La réélection de chacun d'entre eux se déroulera de manière individuelle.

6.2 Election d'un nouveau membre du conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'élire M. Ajai Puri comme membre du conseil d'administration pour une période d'une année.

7. Réélection de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose de réélire KPMG AG, Zurich, comme organe de révision de la société pour l'exercice 2011/12.

Documentation, participation et représentation

Documents

Le rapport de gestion, se composant du rapport annuel, des comptes annuels et des comptes de groupe, ainsi que les rapports de l'organe de révision, de même que les statuts de la société (en allemand et anglais uniquement), l'ordre du jour et les propositions du conseil d'administration, pourront être consultés au siège de la société, Pfingstweidstrasse 60, 8005 Zurich, à partir de mercredi 16 novembre 2011. Ces documents seront envoyés aux actionnaires et investisseurs sur demande. En outre, le rapport annuel de la société pourra aussi être téléchargé sur le site internet de Barry Callebaut (www.barry-callebaut.com).

Enregistrement et cartes d'admission

Les actionnaires inscrits au registre des actions mardi, 15 novembre 2011, recevront la présente convocation directement. Les actionnaires qui seront nouvellement inscrits au registre des actions entre le 16 novembre et le 25 novembre 2011, à 17 heures, recevront également une convocation par courrier subséquent. Aucune inscription au registre des actions ne sera effectuée entre le 26 novembre 2011 et le 8 décembre 2011. En échange de l'envoi du bulletin-réponse joint à la présente convocation jusqu'au 2 décembre 2011 au plus tard, les actionnaires recevront une carte d'admission et les bulletins de vote. Les cartes d'admission seront envoyées à partir du 28 novembre 2011.

Représentation

Les actionnaires qui ne participeront pas personnellement à l'assemblée générale peuvent se faire représenter

- par un autre actionnaire disposant du droit de vote en retournant le bulletin-réponse muni de l'adresse du représentant. La carte d'admission sera ensuite envoyée directement au représentant;
- par le représentant indépendant M. Andreas Keller, avocat, case postale 2924, 8021 Zurich. Le bulletin-réponse joint à la convocation fait office de procuration, sans qu'il soit nécessaire de commander une carte d'admission. Le formulaire d'instruction joint à la convocation peut être utilisé pour donner des instructions au représentant indépendant. Sauf instructions écrites contraires, le représentant indépendant exercera le droit de vote conformément aux propositions du conseil d'administration;
- par Barry Callebaut SA. Le bulletin-réponse joint à la convocation fait office de procuration, sans qu'il soit nécessaire de commander une carte d'admission. Les procurations qui contiennent des instructions de vote autres que l'approbation des propositions du conseil d'administration seront transmises au représentant indépendant;
- par le biais de leur banque dépositaire en s'adressant directement à celle-ci.

Les actionnaires ayant cédé de leurs actions avant l'assemblée générale ne peuvent plus exercer les droits de vote y afférents. En cas de cession partielle, la carte d'admission avec bulletins de vote doit être échangée contre une nouvelle carte d'admission avant la tenue de l'assemblée générale. En cas de cession totale, la carte d'admission avec bulletins de vote doit être immédiatement retournée au registre des actions de Barry Callebaut SA, c/o SIX SAG SA, case postale, 4601 Olten.

Représentants dépositaires

Les représentants dépositaires au sens de l'art. 689d CO sont priés d'informer la société du nombre d'actions qu'ils représentent dans les meilleurs délais mais au plus tard jusqu'à 14 heures du jour de la tenue de l'assemblée générale, au contrôle d'entrée de celle-ci. Sont considérés comme représentants dépositaires les établissements soumis à la Loi fédérale du 8 novembre 1934 sur les banques et les caisses d'épargne ainsi que les gérants de fortune professionnels.

Zurich, le 16 novembre 2011

Andreas Jacobs
Président du conseil d'administration

BARRY CALLEBAUT

Plan de situation de MCH Messe Schweiz (Zürich) AG

Lieu	Messe Schweiz (Zürich) AG, Zurich-Oerlikon
Ouverture des portes	dès 13 heures
Début	de l'assemblée générale 14 heures 30
Fin	de l'assemblée générale env. 18 heures

Accès
Situés à Zurich-Oerlikon, les bâtiments de la Foire sont très bien desservis sur le plan du trafic et d'un accès facile. Ils bénéficient de la proximité de l'aéroport de Zurich et du réseau des transports publics.

Avec les transports publics:
Les personnes arrivant à la gare principale de Zurich ont une correspondance pour la gare d'Oerlikon toutes les six minutes avec les lignes de trains régionaux S2, S5, S6, S7, S8, S14 et S16. Depuis la gare d'Oerlikon, on peut atteindre la Foire de Zurich en quelques minutes à pied ou par le tram 11, ou encore avec les lignes de bus 63 et 94.
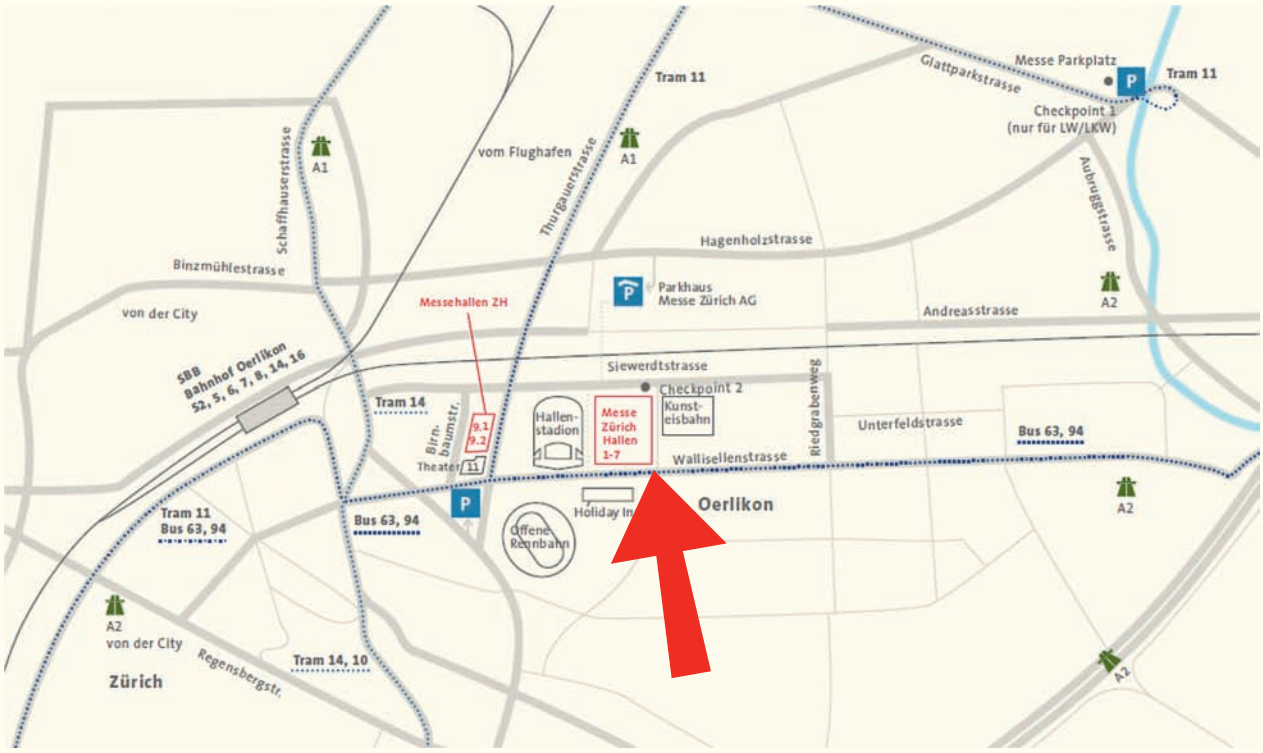
En voiture:
Depuis l'autoroute venant de Bâle, Berne, Coire, Lucerne et St-Gall, suivre le signal «Z» jusqu'à l'emplacement de la Foire. Des places de parc sont à disposition dans le parking de la Foire, à la Hagenholzstrasse.